

Guichet Unique de l'Habitat – PTREH

Communauté de Communes du Pays de Mortagne

Elise association

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat –
Conseiller en Habitat
101, Boulevard d'Angleterre – 85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 08 80 88
contact@elise85.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

L'objectif de l'opération est de réduire la consommation énergétique des constructions existantes en incitant les particuliers à procéder à des travaux de rénovation énergétique de leur habitation. Ce dispositif s'inscrit dans la politique de l'habitat et de l'énergie de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

TYPE D'AIDE

Subvention/Prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Le périmètre d'étude s'étend aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne : Mortagne-sur-Sèvre, Chanverrie, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malo-du-Bois, Mallièvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Treize-Vents.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Ensemble des ménages non éligible à l'ANAH et propriétaires bailleurs

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Le projet, devra être visé par un conseiller lors des permanences PTREH mises en place par la Communauté de Communes. Aussi, le bénéficiaire n'aura de garantie d'obtention de l'aide qu'après accord écrit de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et ne doit donc pas engager ses travaux avant d'avoir rencontré le conseiller PTREH de la Communauté de Communes.

Travaux réalisés par des professionnels RGE (fourniture et pose)

Les logements de plus de 2 ans

Les travaux pris en compte pour l'obtention de la subvention doivent être réalisés dans les deux ans à compter de son octroi. Le montant définitif de la subvention est recalculé au vu du bouquet de travaux réalisés au cours de cette période.

Le montant des travaux éligible doit être supérieur à 500 € pour l'octroi d'une aide.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

- **Niveau 1** : La prime sera de 250 euros.

Il s'agit du premier niveau de subvention. Tout ménage qui réalise des travaux de rénovation énergétique permettant un gain énergétique inférieur à 25% peut y prétendre. Un gain minimal de 5% est demandé.

- **Niveau 2** : aide plafonnée à 2 500€.

Il s'agit du deuxième niveau de subvention. Si les travaux permettent un gain énergétique supérieur à 25% et permettent d'atteindre l'étiquette A, B ou C après travaux, le montant de la subvention sera de 50% du montant des travaux HT,

- **Bonus** : Un bonus de 750 euros par étiquette gagnée.

Il se cumule à la base dès que l'étiquette énergétique C, B ou A est obtenue après travaux.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

SYDEV

Région / SARE

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

L'enveloppe allouées pour l'année 2022 est de 558 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (opérations ayant eu lieu, montant des aides allouées...) :

2021	Sommes Devis HT	Sommes Engagées	Nbr de dossiers
Façade	155 155.24 €	38 763.99 €	16
Matériaux	52 662.17 €	4 000.00 €	8
Energies Renouvelables	655 377.68 €	78 200.00 €	95
ECOPASS	/	6 000 €	4
PTRE	1 542 912.11 €	149 925.81 €	111
OPAH	700 884.31 €	14 259.05 €	31
TOTAL	3 106 991.51 €	291 148.85 €	265